DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT PART I

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT, Part I
Code ISIN : FR0012904639

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 17/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : Son objectif de gestion est double chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais de gestion réels supérieure à celle de son indicateur de référence (l'€STR capitalisé quotidiennement) majorée de 1,20 % l'an; et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive.
Le choix des titres se fait en deux étapes : • Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué de l'ensemble des émetteurs obligataires et/ou monétaires notées par LBP AM via son modèle propriétaire « Great », est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues par le label ISR Français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci- dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille. • Sélection des titres. La politique d'investissement cherche à mettre en œuvre différentes stratégies de gestion sur le marché du crédit (niveau d'exposition au marché, allocation entre les titres de catégorie Investment Grade et ceux de catégorie High Yield (soit "à caractère spéculatif" (à haut rendement), stratégies d'arbitrage entre titres obligataires et/ou dérivés de crédit), dans le respect du budget de risque du FCP. Le FCP visera à générer une performance absolue positive sur la durée de placement recommandée quelles que soient les conditions de marché. De par la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt ([-1 ; 4]) et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel durable aux marchés obligataires. La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés et publics en mettant en œuvre des stratégies flexibles sur l'ensemble du marché du crédit, tout en tirant parti de plusieurs sources valeur ajoutée : (i) sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion ; (ii) allocation entre les titres de catégorie « Investment Grade » (de notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3) et ceux de catégorie High Yield (soit "à caractère spéculatif" (à haut rendement), de notation inférieure à BBB-/Baa3) en fonction des anticipations de performance de chacun de ces segments ; (iii) gestion globale de l'exposition crédit du portefeuille entre 0 et 120% de l'actif net ; (iv) mise en place de stratégies d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit. Elles visent à exploiter un écart de valorisation entre deux instruments (obligations et/ou Credit Default Swap) ayant un risque de crédit similaire. Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est investi au minimum à 70% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro. Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public pour 50% minimum de l'actif net du FCP, le reste pouvant être investi dans des titres émis ou garantis par des Etats jusque 50% de l'actif net. Le FCP peut investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro, néanmoins l'exposition au change est systématiquement couverte. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 120% aux titres de catégorie « Investment Grade » correspondants à une notation minimale à BBB-/Baa3, en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou à une notation jugée équivalente par la Société de gestion. Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 100% maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits à caractère spéculatif (à haut rendement). Le FCP peut également investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, en titres dont la notation est inférieure ou égale à B+, l'investissement dans des titres en deçà de B3/B- n'est pas autorisé. Le FCP ne pourra être exposé à plus de 100% de son actif net en cumul sur ces deux catégories de titres : titres à caractère spéculatif (à haut rendement) et titres non notés. A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « B- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'actif net et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 50% maximum de l'actif net duFCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Dans la limite de 10% de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions d'OPC S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre de positions en vue de couvrir et/ou exposer et/ou arbitrer le portefeuille aux risques de taux, crédit, actions et change, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de l'effet de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1 et 6 fois l'actif net du FCP.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP. Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les souscriptions et rachats de parts sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank et, pour les parts inscrites ou à inscrire au dispositif d'enregistrement électronique partagé, auprès d'IZNES. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

• Risque de liquidité
• Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 373 €	8 733 €
	Rendement annuel moyen	-16,27%	-4,41%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 484 €	9 458 €
	Rendement annuel moyen	-5,16%	-1,84%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 096 €	10 111 €
	Rendement annuel moyen	0,96%	0,37%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 827 €	10 868 €
	Rendement annuel moyen	8,27%	2,81%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 31/03/2017 et 31/03/2020 pour le scénario défavorable
- 30/04/2019 et 29/04/2022 pour le scénario intermédiaire
- 29/10/2021 et 31/10/2024 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux (en €)	125 €	385 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,25%	1,26% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,6% avant déduction des coûts et de 0,4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,56% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	56 €
Coûts de transaction	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	65 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 20% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	5 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 9 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France) Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0012904639.